

«M. De Block nous renvoie 15 ans en arrière»

Seuls les médecins, les psychologues cliniciens et orthopédagogues cliniciens pourront être reconnus comme psychothérapeutes.

● **Catherine ERNENS**

La ministre de la Santé publique, Maggie De Block (OpenVLD), a décidé de réserver la psychothérapie aux psychologues cliniciens, aux orthopédagogues cliniciens et aux médecins. Une loi de mai 2014 avait permis de reconnaître les psychothérapeutes comme une profession distincte. Elle devait encore être mise en œuvre concrètement, notamment par la mise en place un conseil national des cliniciens et un autre des psychothérapeutes.

La ministre De Block avait deux ans pour y parvenir. *«Mais elle n'a rien fait. Elle veut faire adopter à présent une nouvelle loi pour camoufler ça et faire en sorte que seules les universités pourront former les travailleurs de la santé mentale et écarter ceux qui ont fait une haute-école complétée à l'université»*, déplore la député écolo, Muriel Gerkens.

Du côté des psychothérapeutes, c'est la grogne. *«La loi du 4 avril 2014 plaçait la Belgique à l'avant-garde de l'Europe. Les changements annoncés nous ramènent à une position obsolète»*, dénoncent-ils. *«Ce n'est pas acceptable que la psycho-*

thérapie ne soit pas considérée

comme une pratique professionnelle spécifique. La ministre de la santé semble préférer les intitulés de diplômes plutôt que des garanties d'acquisition des compétences. La psychothérapie n'est pas un traitement qui conviendrait à toute personne présentant les mêmes troubles, mais bien une démarche spécifique dans laquelle s'engagent les deux parties, patient et psychothérapeute», explique Muriel Gerkens.

La députée écolo avait mis toute son énergie à la mise en place de la loi précédente. *«Il n'est pas trop tard pour renoncer à ce retour dans le passé et au détricotage de cette loi, adoptée par tous les partis sauf le Vlaams Belang et la N-VA. Comment les cosignataires de notre proposition commune oseront-ils se dédire ?»*, interroge Muriel Gerkens. ■

thérapie ne soit pas considérée comme une pratique professionnelle spécifique. La ministre de la santé semble préférer les intitulés de diplômes plutôt que des garanties d'acquisition des compétences. La psychothérapie n'est pas un traitement qui conviendrait à toute personne présentant les mêmes troubles, mais bien une démarche spécifique dans laquelle s'engagent les deux parties, patient et psychothérapeute», ex-

« Plus de qualité et de transparence »

Maggie De Block défend son projet de loi en avançant les arguments de qualité, transparence et simplification administrative. « *Le titre de psychothérapeute n'est actuellement pas protégé. Chacun peut pour le moment dire qu'il l'est. Avec cette loi, nous inscrivons explicitement la psychothérapie comme réservée aux médecins, psychologues cliniques et orthopédagogues cliniciens. De cette manière, nous pouvons garantir une qualité de soins optimale.* »

La ministre a prévu des mesures transitoires pour tous ceux qui ne font pas partie de trois catégories qui seront désormais exclusives. Mais il faudra qu'ils soient en train de suivre une formation en psychothérapie ou en avoir déjà suivi une. À partir de l'année 2017-2018, l'accès à la prestation de la psychothérapie sera limité aux médecins, aux psychologues cliniciens et aux orthopédagogues cliniciens qui ont suivi une formation supplémentaire en psychothérapie.

La ministre dit entreprendre cette réforme parce que la loi précédente plaçait la psychothérapie en dehors de la loi du 10 mai 2015 relative à l'exercice des professions des soins

de santé, ce qui rendait l'exécution de cette loi très complexe.

Est-ce que cette loi permettra de faire des économies ? « *Ce n'est pas le but. L'objectif est la garantie de la qualité des psychothérapies*, répond la ministre. *Mais cela permettra tout de même une économie. La loi précédente demandait que trois conseils soient mis sur place pour la reconnaissance des titres. Ces conseils seront regroupés dans une seule instance fédérale, ce qui sera plus efficace.* »

Un tiers de la population belge est confronté durant sa vie à des problèmes psychiques. La ministre dit avoir une grande attention pour les problèmes de santé mentale. « *C'est pour cela que j'ai au début de la législature menée une réforme des services de santé mentale et j'ai mis les moyens, plus de 25 millions d'euros par an.* »

Ce qui compte pour la ministre, c'est que les personnes ne puissent jamais se plaindre de leur thérapie. « *Il est parfaitement normal que les gens cherchent une aide professionnelle lorsqu'ils ont des problèmes psychiques. Une personne ne se plâtre pas non plus elle-même lorsqu'elle se casse une jambe.* » ■ **C.Ern.**